









LOGEMENT SOCIAL

Demande de logement

RÉNOVATION DE L'HABITAT

Programme Rénov'EE

P.12 À 13 SERVICES DE LA SANTÉ

PMI

Les professionnels de la protection maternelle et infantile

SERVICE DE GARDE

Pharmacie de garde



P.14 À 15 BON À SAVOIR

LES NUMÉROS UTILES

L'assistante sociale

Lieux d'échange, temps forts, services aux familles

Mode de garde

Droits et démarches

Maison du Droit

Solidarités au familles : UDAF

Conciliateur de justice

Services d'urgence

LES AIDES

P.4 À 9

DU CCAS

AIDES SOCIALES

AIDE À LA PERSONNE

L'Aide Personnalisée d'Autonomie

Dossier familial d'aide sociale L'obligation alimentaire

La Téléassistance

L'espace autonomie

L'épicerie solidaire

Les Restos du Cœur

AIDE FINANCIÈRE

AIDE AUX TRANSPORTS

Tarification solidaire des transports

Demande d'aide : reconnaissance

Micro-crédit personnel Fond Énergie Eau

LE HANDICAP

Carte Mobilité inclusion

du handicap, orientation,

Rampe d'accès amovible sur

Mobicéo

allocations

réservation

AIDE ALIMENTAIRE

Colis alimentaire d'urgence

Son rôle, ses missions

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public géré par un Conseil d'Administration et présidé par le Maire de la commune. Il gère plusieurs secteurs en relation avec l'aide aux personnes. Au quotidien, il est un lieu d'écoute et d'aide, dans le respect de la confidentialité et un espace d'échanges, d'observation et d'impulsion pour une réponse sociale adaptée. Le CCAS travaille en coordination avec des Assistantes Sociales et en partenariat avec le Département et les structures sociales intercommunales.

PRÉSENTATION DU CCAS

Le CCAS de Plougoumelen intervient principalement dans les domaines suivants :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire
- L'aide sociale facultative pour laquelle il dispose d'une grande liberté d'intervention et met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux
- L'animation des activités sociales (Semaine Bleue, repas et colis pour les seniors...)
- Des subventions pour les œuvres caritatives

Le CCAS informe, accompagne et oriente les personnes vers certains organismes compétents comme la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Maison départementale de l'autonomie... Le CCAS est pourvu d'un budget propre. Pour financer son activité, il dispose d'une subvention versée chaque année par la commune. Tous les dossiers sont traités anonymement par le CCAS.

Le CCAS s'adresse à l'ensemble des personnes en situation de fragilité. Chacune de ces aides est attribuée sous conditions de ressources et de composition familiale pour :

- une aide alimentaire (colis d'urgence, épicerie solidaire...)
- une aide financière (Fonds Énergies, micro-crédit, voyages scolaires...)
- un logement social
- ▶ une aide aux transports

Ses membres

Le CCAS est présidé de plein droit par Monsieur Thomas Palou, Maire de la commune. Son conseil d'administration est composé de 8 membres qui sont des élus locaux désignés par le conseil municipal et des personnes volontaires et qualifiées dans le secteur de l'action sociale.

Vice-Président : Guy Questroy

Membres nommés :

- ▶ Mme Marie-Pierre Bourbouach
- ▶ Mme Laurence Dumas
- ▶ Mme Jenny Chauveau
- M. François Le Garrec

Membres élus :

- ▶ Mme Christine Guillerv
- ▶ Mme Katia Lemaitre
- ▶ Mme Albane Nicolas





CONCEPTION : UC CRÉATION IMPRESSION: IOV COMMUNICATION ARRADON

COORDONNÉES DU CCAS (EN MAIRIE)

- 5 RUE YVES DE PONT-SAL 56400 PLOUGOUMELEN
- 02 97 57 84 74



Dossier familial d'aide sociale

C'est une aide sociale à l'hébergement délivrée aux personnes dont le maintien à domicile est contraint pour des raisons financières et/ou de santé. Le conseil départemental paie la différence entre le montant de la facture et la contribution de la personne voire des obligés alimentaires.

Le dossier est disponible auprès du CCAS ou sur le site du département :

→ MORBIHAN FR.



L'Aide Personnalisée d'Autonomie

C'est une allocation versée par le Département du Morbihan aux personnes de +60 ans, remplissant les conditions de perte d'autonomie évaluées au moyen de la grille AGGIR*, qu'elles soient maintenues à domicile ou placées dans un établissement.

Le dossier est disponible auprès du CCAS ou vous pouvez également déposer votre demande en ligne en créant votre espace personnel sur le lien :

→ MESAIDES.MORBIHAN.FR/AIDES

* La grille nationale Aggir permet de mesurer le degré de perte d'autonomie du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

L'obligation alimentaire

C'est une participation financière des ayants droits du demandeur d'aide sociale à l'hébergement. Le calcul est fait en fonction des ressources de chacun et du montant à payer.

Le dossier est disponible auprès du CCAS et des services sociaux

La téléassistance

Deux offres en partenariat avec le CCAS sont à disposition des habitants. Des offres de bienvenue et des options attractives sont proposées selon les besoins.

Documentation disponible en Mairie

PRÉSENCE VERTE

Q2 97 46 51 23

■ PAYSDOUEST@ PRESENCEVERTE FR

VITARIS

02 51 80 58 80

■ TELEASSISTANCEOUEST@VITARIS FR



L'Espace Autonomie

L'association Appui au Parcours de Santé (APS) gère l'Espace Autonomie qui accompagne et renseigne sur toutes les démarches et les informations relatives aux personnes âgées de 60 ans et + concernant :

- Les aides ou les soins à domicile
- Les associations d'aides et de services à domicile (aide aux personnes, entretien du domicile, jardinage, portage de repas...) dont la liste est disponible sur :

→ GOLFEDUMORBIHAN-VANNESAGGLOMERATION.BZH/LE-MAINTIEN-DOMICILE

- les droits aux aides financières et à la protection sociale
- les structures d'accueil pour personnes âgées

Documentation disponible en Mairie



Aide alimentaire

L'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a pour vocation d'aider toute personne traversant un moment de difficulté (situation de non-emploi, minima sociaux, situation de rupture...). Elle fonctionne tel un magasin d'alimentation dans lequel il est possible d'acheter à moindre coût, des produits alimentaires, des produits d'hygiène et d'entretien. C'est aussi un lieu d'écoute, d'information, d'orientation et d'animation.

S'adresser au CCAS pour constitution du dossier (accès à l'aide sous conditions)



Colis alimentaire d'urgence

C'est un colis alimentaire (produits de première nécessité) accordé à un usager de la commune et à titre exceptionnel. Une liste de courses est établie avec le demandeur et le colis est porté à son domicile par le CCAS.

S'adresser au CCAS pour établir la demande

Les Restos du Cœur

Accueil, écoute et accompagnement toute l'année sans rendez-vous. Aide alimentaire, point bébé, point internet, accompagnement dans vos démarches administratives...

RESTO DU COEUR

- 6 RUE JOSEPH ROLLO 56400 AURAY
- **Q2** 97 56 20 22

HORAIRES D'ÉTÉ Mi-Mars à Mi-Novembre :

mardi et vendredi 13h30 à 17h30

HORAIRES D'HIVER Mi-Novembre à Mi-Mars

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h30 à 17h30



Micro-crédit personnel

Un coup de pouce pour réaliser un projet (formation, permis de conduire, achat d'une voiture, équipement de la maison). Le CCAS en partenariat avec la Caisse d'Epargne, a mis en place ce dispositif pour les habitants de la commune. C'est un prêt entre 300€ et 3000€, avec un remboursement de 6 à 48 mois avec un taux à 1.40% sans frais.

S'adresser au CCAS pour connaître son éligibilité

Fond Énergie Eau

Les bénéficiaires sont des personnes, ayant des difficultés financières entraînant des impayés de fournitures d'eau et/ou d'énergie. La forme de l'aide financée par le Département et le CCAS, varie selon les cas : subvention, réduction tarifaire ou délais de paiement

S'adresser au CCAS pour établir le dossier



POUR TOUTE AUTRE DEMANDE IL CONVIENT DE S'ADRESSER À L'ASSISTANTE SOCIALE OU AU CCAS





*



Tarification solidaire transports

Si un usager rencontre des difficultés dans sa mobilité, il peut bénéficier d'une aide pour utiliser le réseau KICÉO. Elle repose sur l'application de 3 niveaux de réduction, basés sur le quotient familial du bénéficiaire.

S'adresser au CCAS pour établir le dossier.

S'adresser au CCAS pour constitution du dossier (accès à l'aide sous conditions).

Mobicéo

Le réseau bus de Golfe du Morbihan-Vannes agglo met à disposition des personnes handicapées MOBICÉO, un service à la carte.

Un dossier de demande d'accès et à constituer et à remettre auprès du CCAS. Après visa du médecin référent, une carte est délivrée.

Renseignements au 02 97 01 22 66





Carte Mobilité Inclusion

Les CMI sont des cartes gratuites, délivrées par la Maison Départemental de l'Autonomie qui donnent des avantages aux personnes handicapées et aux personnes âgées pour faciliter leurs déplacements. Il existe 3 cartes :

La carte Stationnement La carte Priorité La carte Invalidité

Elles se présentent sous la forme d'une carte de crédit, sécurisée et infalsifiable

Demande d'aide: reconnaissance du handicap, orientation, allocations

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) accueille, informe et conseille les personnes handicapées et leur famille, instruit les dossiers de demande de compensation, évalue les besoins des personnes en situation de handicap, décide en commission, des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. La MDA met à disposition un dossier unique de demande de compensation du handicap.

Le dossier peut être retiré auprès du CCAS ou téléchargé sur le site :

→ MORBİHAN.FR/MDA

Bon à savoir:

Sur demande, une rampe d'accès amovible peut être mise à votre disposition sur réservation à la Mairie. Idéale pour l'accueil occasionnel de personnes à mobilité réduite, elle facilite le franchissement d'une marche ou d'un trottoir. Facilement manipulable, elle est pliable dans le sens de la longueur. Peu encombrante, ce qui est un atout pour le rangement, elle est également dotée de poignées facilitant son transport. Simple à mettre en place, elle permet de pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite de manière ponctuelle.

MDA 56

- 02 97 62 74 74 0800 056 200
- CONTACT@MDA56.FR
- ◆ 16 RUE ELLA MAILLANT PARC D'ACTIVITÉ DE LAROISEAU 56009 VANNES





Logement social

Demande de logement

Les dossiers de demande de logement social sont disponibles au CCAS ou auprès des bailleurs sociaux. Les personnes intéressées peuvent également constituer une demande en ligne sur :

→ WWW.DEMANDELOGEMENT56.FR

Dès qu'un logement est vacant, le CCAS, en concertation avec les organismes, étudie les dossiers des demandeurs inscrits. Les bailleurs sociaux, propriétaires de logements sur la commune, sont :

BRETAGNE SUD HABITAT

- 6 AVENUE EDGAR DEGAS 56000 VANNES
- **Q** 02 97 43 82 00
- ✓ WWW.BRETAGNE-SUD-HABITAT.FR

VANNES GOLFE HABITAT

- CS 82056 56002 VANNES CEDEX
- **Q2** 97 63 21 11
- ✓ WWW.VGH.FR



Programme Rénov'EE

Le programme Rénov'EE soutient les propriétaires dans les travaux d'économie d'énergie. Porté par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, ce dispositif propose une assistance gratuite et indépendante (accompagnement technique, financier, administratif).



OPÉRATION RÉNOV'EE

- ♥ P.I.B.S 2 30 RUE ALFRED KASTLER











Les professionnels de la protection maternelle et infantile

Les professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI) accompagnent les futurs parents, les parents et les jeunes enfants. Ils mettent en place des actions de prévention et adaptent leurs actions selon le public concerné: parent isolé, jeune mère, parent(s) sans domicile fixe... Le service de PMI organise la surveillance médicale et sociale des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans qui en ont besoin, soit à domicile, soit dans les centres médico-sociaux.

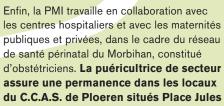
de santé périnatal du Morbihan, constitué assure une permanence dans les locaux Gillet au 1er étage du Kreisker, deux fois par mois avec ou sans rendez-vous.

SERVICES DE PMI

56000 VANNES

♥ CENTRE MÉDICO-SOCIAL

28 BOULEVARD DE LA PAIX





Pharmacie de Garde

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le \$3237

Consultations sans rendez-vous à la Maison Médicale à Auray : de 20h à minuit en semaine, de 14h à minuit le samedi et de 8h à 22h le dimanche. Pas de visite à domicile.



MAISON MÉDICALE

- 56400 AURAY
- **Q2** 97 68 42 42













Les numéros utiles

L'assistante sociale

L'assistance sociale de secteur vous recoit en mairie ou à votre domicile, sur rendez-vous uniquement.

Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat **4** 02 97 69 51 76

Lieux d'échange, temps forts services aux familles

- Activités parents enfants, temps fort, lieux d'écoute, de soutien, toutes les adresses: www.parentalite56.fr
- Les services de la CAF sont à votre disposition dans les moments clefs de la vie familiale : **www.caf.fr**
- Les centres médico-sociaux du Conseil Départemental :
- **▼ www.morbihan.fr/localiser-une-structure**
- LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) : accueil à Ploeren le Vendredi de 9h30 à 12h et à Plougoumelen le lundi de 9h30 à 12h

Mode de garde

- ▶ Tous les équipements à proximité : **✓ www.mon-enfant.fr**
- ▶ Toutes les informations pour les particuliers employeurs : ✓ www.net-particulier.fr
- ▶ Le RAM (Relai d'Assistantes Maternelles) : lieux d'informations et ateliers d'éveil : www.ploeren.fr

Droits et démarches

- ▶ Vos droits vos démarches auprès de la CAF : ✓ www.caf.fr
- Vos droits, vos démarches auprès de la MSA: ✓ www.msaportesdebretagne.fr

Maison du Droit

Lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur les droits et les obligations. Permanence assurée par une juriste sur rendez-vous. Service confidentiel, anonyme et gratuit. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

MAISON DU DROIT

- 22 AVENUE VICTOR HUGO 56000 VANNES
- 02 97 01 63 80

Solidarités familiales

- 47 RUE FERDINAND LE DRESSAY 56002 VANNES CEDEX
- **Q2** 97 54 13 21
- ACCUEIL@UDAF56.ASSO.FR

Conciliateur de justice

Permanence en mairie d'Auray

2ème et 4ème mardi du mois **C** 02 97 24 01 23



SERVICES D'URGENCE SAMU L 15 POLICE 17 POMPIERS 4 18 GÉNÉRAL • 112



